

Table des matières

CODE DU TRAVAIL

31 juillet 2006. – LOI portant introduction d'un Code du travail
(*Mémorial A n° 149, 29 août 2006*)

3

31 juillet 2006. – CODE du travail (*Mémorial A n° 149, 29 août 2006*)

5

TITRE préliminaire. – Dispositions «générales» (art. L. 010-1)

5

LIVRE I^{er}. – Relations individuelles et collectives du travail

«TITRE PREMIER. – La formation professionnelle»

«CHAPITRE UNIQUE. – Le droit de former, le contrat d'apprentissage et la convention de stage de formation» (art. L. 111-1)

6

TITRE II. – Contrat de travail

CHAP. I^{er}. – Le contrat de travail en général

Sect. 1^{re}. – Dispositions générales (art. L. 121-1)

10

Sect. 2. – Forme et preuve du contrat de travail (art. L. 121-4)

36

Sect. 3. – Période d'essai (art. L. 121-5)

42

Sect. 4. – Protection en cas d'incapacité de travail du salarié (art. L. 121-6)

57

Sect. 5. – Révision du contrat de travail (art. L. 121-7)

73

Sect. 6. – Suspension du contrat de travail (art. L. 121-8)

91

Sect. 7. – Responsabilité quant aux risques de l'entreprise (art. L. 121-9)

91

«Sect. 8. – Publication et Informations» (art. L. 121-10)

101

«Sect. 9. – Sanctions» (art. L. 121-11)

101

CHAP. II. – Contrat de travail à durée déterminée

Sect. 1^{re}. – Recours au contrat à durée déterminée (art. L. 122-1)

101

Sect. 2. – Forme du contrat à durée déterminée (art. L. 122-2)

102

Sect. 3. – Durée du contrat à durée déterminée (art. L. 122-3)

102

Sect. 4. – Renouvellement du contrat conclu pour une durée déterminée

(art. L. 122-5)

103

Sect. 5. – Succession de contrats (art. L. 122-6)

104

Sect. 6. – Sanctions (art. L. 122-9)

104

Sect. 7. – Égalité de traitement (art. L. 122-10)

104

Sect. 8. – Période d'essai (art. L. 122-11)

104

Sect. 9. – Cessation du contrat à durée déterminée (art. L. 122-12)

104

CHAP. III. – Travail à temps partiel

Sect. 1^{re}. – Définition (art. L. 123-1)

119

Sect. 2. – Mise en œuvre (art. L. 123-2)

119

Sect. 3. – Forme et contenu du contrat (art. L. 123-4)

119

Sect. 4. – Heures supplémentaires (art. L. 123-5)

119

Sect. 5. – Droits du salarié à temps partiel (art. L. 123-6)

119

«Sect. 6. – Sanctions» (art. L. 123-9)

122

CHAP. IV. – Résiliation du contrat de travail

Sect. 1^{re}. – Résiliation avec préavis (art. L. 124-1)

122

Sect. 2. – Résiliation pour motif grave (art. L. 124-10)

212

Sect. 3. – Résiliation abusive du contrat de travail par l'employeur (art. L. 124-11)

281

Sect. 4. – Résiliation d'un commun accord (art. L. 124-13)

301

CHAP. V. – Cessation du contrat de travail

Sect. 1^{re}. – Cessation des affaires de l'employeur; Décès du salarié (art. L. 125-1)

305

Sect. 2. – Cessation de plein droit du contrat de travail (art. L. 125-2)

308

Sect. 3. – Effets de la cessation du contrat (art. L. 125-5)

313

CHAP. VI. – «Garantie des créances du salarié en cas d'insolvabilité de

l'employeur» (art. L. 126-1)

327

CHAP. VII. – Maintien des droits des salariés en cas de transfert d'en-

treprise

Sect. 1^{re}. – Champ d'application et définitions (art. L. 127-1)

329

Sect. 2. – Maintien des droits des salariés (art. L. 127-3)

329

Sect. 3. – Information et consultation (art. L. 127-6)

330

TITRE III. – Travail intérimaire

CHAP. I^{er}. – Réglementation du travail intérimaire

Sect. 1^{re}. – Définitions (art. L. 131-1)

333

Sect. 2. – Autorisation d'établissement de l'entrepreneur de travail intérimaire

(art. L. 131-2)

333

Sect. 3. – Rapports entre l'entrepreneur de travail intérimaire et l'utilisateur:

Contrat de mise à disposition (art. L. 131-4)

333

Sect. 4. – Rapports entre l'entreprise de travail intérimaire et le salarié intéri-

maire: Contrat de mission (art. L. 131-6)

334

«Section 5. – Publication et informations» (art. L. 131-22)

339

CHAP. II. – Prêt temporaire de main-d'œuvre (art. L. 132-1)

339

CHAP. III. – Mise à disposition illégale de main-d'œuvre (art. L. 133-1)

339

CHAP. IV. – Consultations, contrôle et sanctions (art. L. 134-1)

340

TITRE IV. – Détachement de travailleurs

CHAP. I^{er}. – Détachement de travailleurs dans le cadre d'une presta-

tion de services transnationale (art. L. 141-1)

340

CHAP. II. – «Contrôle de l'application» (art. L. 142-1)

342

«CHAP. III. – Contentieux et sanctions» (art. «L. 143-1»)

343

«CHAP. IV. – Exécution transfrontalière des sanctions et amendes ad-

ministratives pécuniaires»

344

«Sect. I. – Principes généraux» (art. «L. 144-1»)

344

«Sect. II. – Demande «...» d'exécution adressée au Grand-Duché de Luxembourg par

un autre État membre de l'Union européenne» (art. L. «144-5»)

344

«Sect. III. – Demande «...» d'exécution adressée par le Grand-Duché de Luxembourg

à un autre État membre de l'Union européenne» (art. «L. 144-10»)

345

«CHAP. V. – Détachement des salariés exécutant des activités mobiles

de transport routier» (art. L. 145-1)

345

TITRE V. – «Emploi et stages des élèves et étudiants»

346

«CHAP. 2^e I^{er}. – Emploi des élèves et étudiants pendant leurs vacances

scolaires»

346

«CHAP. II. – Stages des élèves et étudiants» (art. L. 152-1)

347

«Sect. 1. – Stages prévus par un établissement d'enseignement luxembourgeois

ou étranger» (art. L. 152-2)

347

«Sect. 2. – Stages pratiques en vue de l'acquisition d'une expérience profession-

nelle» (art. L. 152-5)

348

«Sect. 3. – Dispositions communes» (art. L. 152-10)

348

TITRE VI. – Rapports collectifs du travail

CHAP. I^{er}. – Conventions collectives du travail

Sect. 1^{re}. – Champ d'application et définition (art. L. 161-1)

348

Sect. 2. – Les syndicats de salariés (art. L. 161-3)

349

CHAP. II. – La négociation de la convention collective de travail

Sect. 1^{re}. – Procédure de négociation d'une convention collective de travail

(art. L. 162-1)

349

Sect. 2. – Signature et validité de la convention collective (art. L. 162-3)

350

Sect. 3. – Dépôt et publicité de la convention collective de travail (art. L. 162-5)

350

Sect. 4. – Unicité de la convention collective («art. L. 162-6»)

350

Sect. 5. – Champ d'application de la convention collective de travail (art. L. 162-8)

350

Sect. 6. – Durée de validité de la convention collective de travail (art. L. 162-9)

350

Sect. 7. – Obligation de trêve sociale durant la période de validité de la convention

collective (art. L. 162-11)

351

Sect. 8. – Contenu de la convention collective de travail ⁽¹⁾ (art. L. 162-12)

351

Sect. 9. – Contestations nées d'une convention collective de travail (art. L. 162-13)

351

Sect. 10. – Questions de procédure (art. L. 162-14)

352

CHAP. III. – L'Office national de conciliation

Sect. 1^{re}. – Attributions (art. L. 163-1)

352

Sect. 2. – Composition (art. L. 163-3)

352

CHAP. IV. – Procédures

Sect. 1^{re}. – Procédure de conciliation (art. L. 164-1)

353

Sect. 2. – Procédures en cas de déclaration d'obligation générale (art. L. 164-8)

353

Sect. 3. – Arbitrage (art. L. 164-9)

353

Sect. 4. – Notifications et sanctions (art. L. 164-10)

354

CHAP. V. – Les accords en matière de dialogue social interprofessionnel

(art. L. 165-1)

354

CHAP. VI. – Les licenciements collectifs

Sect. 1^{re}. – Définitions et champ d'application (art. L. 166-1)

355

Sect. 2. – Négociations pour l'établissement d'un plan social (art. L. 166-2)

355

Sect. 3. – Procédure de licenciement collectif (art. L. 166-4)

356

Sect. 4. – Dommages-intérêts (art. L. 166-9)

356

LIVRE II. – Réglementation et conditions de travail

TITRE I^{er}. – Durée de travail

CHAP. I^{er}. – Durée de travail en général

Sect. 1^{re}. – Champ d'application (art. L. 211-1)

359

Sect. 2. – Définition de la durée de travail (art. L. 211-4)

359

Sect. 3. – Durée de travail journalière et hebdomadaire maximale normale

(art. L. 211-5)

359

«Sect. 4. – Périodes de référence, durée de travail hebdomadaire moyenne»

(art. L. 211-6)

359

Sect. 5. – Durée de travail maximale, heures supplémentaires ou complémentaires

comprises (art. L. 211-12)

361

«Sect. 6. – Travail de nuit (art. L. 211-14)

Sect. «7». – (1) Temps de repos («art. L. 211-16»)

Sect. «8». – (1) Régime des dérogations compensatoires («art. L. 211-17»)

Sect. «9». – (1) Régime du travail supplémentaire («art. L. 211-22»)

Sect. «10». – (1) Majorations de salaire («art. L. 211-27)

Sect. «11». – (1) Délivrance des autorisations ministérielles (abrogée par la loi

du 22 décembre 2006) («art. L. 211-28»)

363

Sect. «11». – (1) Tenue d'un registre spécial (art. L. 211-29)

363

Sect. «12». – Dérogations («art. L. 211-30»)

363

Sect. «13». – (1) Dispositions finales («art. L. 211-34»)

364

CHAP. II. – Durée de travail des ouvriers, apprentis et stagiaires occupés

dans l'hôtellerie et la restauration

Sect. 1^{re}. – Champ d'application (art. L. 212-1)

375

Sect. 2. – Durée de travail journalière et hebdomadaire maximale normale

(art. L. 212-2)

375

Sect. 3. – Périodes de référence et durée de travail hebdomadaire moyenne (art. L. 212-3)	375	«TITRE VI». – (1) «Traitement de données à caractère personnel à des fins de surveillance dans le cadre des relations de travail» (art. L. 261-1)»	461
Sect. 4. – Dérogations aux maxima journaliers et hebdomadaires (art. L. 212-4)	375	«TITRE VII. – Protection des salariés en matière de lutte contre la corruption, le trafic d'influence et la prise illégale d'intérêts (<i>Loi du 13 février 2011</i>) (art. L. 271-1)	463
Sect. 5. – Compilation des seuils (art. L. 212-5)	376	«TITRE VIII. – «Obligations et responsabilités du prestataire de services dans le cadre des chaînes de sous-traitance»» (art. L. 281-1)	463
Sect. 6. – Plan d'organisation du travail (art. L. 212-6)	376	«TITRE IX. – Conditions d'hébergement du salarié éloigné de son lieu de travail habituel» (art. L. 291-1)	464
Sect. 7. – Coupures de service (art. L. 212-7)	376	LIVRE III. – Protection, sécurité et santé des travailleurs	
Sect. 8. – Travail de nuit (art. L. 212-8)	376	TITRE I ^{er} . – Sécurité au travail	
Sect. 9. – Périodes d'inactivité ou d'activité réduite (art. L. 212-9)	376	CHAP. I ^{er} . – Objet et définitions (art. L. 311-1)	465
Sect. 10. – Sanctions (art. L. 212-10)	377	CHAP. II. – Obligations des employeurs	
CHAP. III. – Cumul d'emplois excédant quarante heures (art. L. 213-1)	377	Sect. 1 ^{re} . – Obligations générales des employeurs (art. L. 312-1)	465
«CHAPITRE IV. – Durée de travail des salariés exécutant des activités mobiles de transport routier		Sect. 2. – Services de protection et de prévention (art. L. 312-3)	466
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application et définitions (art. L. 214-1)	377	Sect. 3. – Premiers secours, lutte contre l'incendie, évacuation des salariés, danger grave et immédiat (art. L. 312-4)	466
Sect. 2. – Durée du travail (art. L. 214-3)	378	Sect. 4. – Obligations diverses des employeurs (art. L. 312-5)	466
Sect. 3. – Dispositions finales (art. L. 214-8)	378	Sect. 5. – Information des salariés (art. L. 312-6)	466
«CHAPITRE V. – Durée de travail des salariés chargés des fonctions de conduite d'un engin de traction sur rail ou d'accompagnement d'un train. (<i>Loi du 2 juin 2011</i>) (art. L. 215-1)	379	Sect. 6. – Consultation et participation des salariés (art. L. 312-7)	467
«CHAPITRE VI. – Durée de travail des salariés occupés dans les secteurs de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture» (art. L. 216-1)	381	Sect. 7. – Formation des salariés (art. L. 312-8)	467
TITRE II. – Salaire		Sect. 8. – Le respect du droit à la déconnexion» (art. L. 312-9)	467
CHAP. I ^{er} . – Détermination et paiement des «salaires» (art. L. 221-1)	381	CHAP. III. – Obligations des salariés (art. L. 313-1)	468
CHAP. II. – Salaire social minimum (art. L. 222-1)	405	CHAP. IV. – Dispositions diverses (art. L. 314-1)	468
CHAP. III. – Échelle mobile des salaires (art. L. 223-1)	410	TITRE II. – Services de santé au travail	
CHAP. IV. – Cessions et saisies sur salaires (art. L. 224-1)	411	CHAP. I ^{er} . – Protection de la santé des salariés par l'organisation de la surveillance médicale (art. L. 321-1)	469
«CHAP. V. – Égalité salariale entre les hommes et les femmes» (art. L. 225-1)	412	CHAP. II. – Organisation dans les entreprises (art. L. 322-1)	469
TITRE III. – Repos, congés et jours fériés légaux		CHAP. III. – Service de santé au travail multisectoriel (art. L. 323-1)	470
CHAP. I ^{er} . – Repos hebdomadaire des salariés (art. L. 231-1)	413	CHAP. IV. – Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail (art. L. 324-1)	471
CHAP. II. – Jours fériés légaux		CHAP. V. – Formation et fonctions du médecin du travail (art. L. 325-1)	471
Sect. 1 ^{er} . – Champ d'application (art. L. 232-1)	415	CHAP. VI. – Examens médicaux (art. L. 326-1)	472
Sect. 2. – Jours fériés légaux (art. L. 232-2)	415	CHAP. VII. – Voies de recours et sanctions pénales (art. L. 327-1)	474
Sect. 3. – Salaire (art. L. 232-6)	415	TITRE III. – Emploi de personnes enceintes, accouchées et allaitantes	
Sect. 4. – Autorisation ministérielle (art. L. 232-10)	415	CHAP. I ^{er} . – Champ d'application et définitions (art. L. 331-1)	477
Sect. 5. – Dispositions finales (art. L. 232-11)	415	CHAP. II. – Congé de maternité (art. L. 332-1)	478
CHAP. III. – Congé annuel payé des salariés (art. L. 233-1)	417	CHAP. III. – Travail de nuit (art. L. 333-1)	478
CHAP. IV. – Congés spéciaux		CHAP. IV. – Exposition à des agents, procédés et conditions de travail (art. L. 334-1)	478
Sect. 1 ^{re} . – Congé-jeunesse (art. L. 234-1)	437	CHAP. V. – Contestations (art. L. 335-1)	479
Sect. 2. – Congé sportif (art. L. 234-9)	438	CHAP. VI. – Durée de travail (art. L. 336-1)	479
«Sect. 3. – Congé culturel» (art. L. 234-10)	438	CHAP. VII. – Interdiction de licenciement (art. L. 337-1)	479
Sect. 4. – Congé spécial des volontaires des services de secours (1) (art. L. 234-22)	439	CHAP. VIII. – Dispositions diverses (art. L. 338-1)	480
Sect. 5. – Congé de la coopération au développement (art. L. 234-32)	440	TITRE IV. – Emploi de jeunes salariés	
Sect. 6. – Congé parental (art. L. 234-43)	440	CHAP. I ^{er} . – Champ d'application (art. L. 341-1)	488
Sect. 7. – «Congé pour raisons familiales» (art. L. 234-50)	445	CHAP. II. – Travail des enfants (art. L. 342-1)	488
Sect. 8. – Congé d'accueil (art. L. 234-56)	446	CHAP. III. – Travail des jeunes (art. L. 343-1)	489
«Sect. 9. – Congé-formation (art. L. 234-59)	447	CHAP. IV. – Travail des adolescents	
«Sect. 10. – Congé d'accompagnement (art. L. 234-65)	448	Sect. 1 ^{re} . – Mesures générales de protection (art. L. 344-1)	490
«Sect. 11. – Congé pour mandats sociaux (art. L. 234-71)	448	Sect. 2. – Durée de travail (art. L. 344-6)	490
Sect. 12. – Congé linguistique (art. L. 234-72)	448	Sect. 3. – Périodes de repos et temps de pause (art. L. 344-11)	491
«Sect. 13. – Congé de représentation des parents» (art. L. 234-78)	449	Sect. 4. – Travail pendant les dimanches et les jours fériés (art. L. 344-13)	491
«CHAP. V. – Compte épargne-temps»		Sect. 5. – Travail de nuit (art. L. 344-15)	491
«Sect. 1 ^{re} . – Mise en place du compte épargne-temps» (art. L.235-1)	449	Sect. 6. – Congés payés (art. L. 344-16)	491
«Sect. 2. – Alimentation du compte épargne-temps» (art. L.235-3)	449	Sect. 7. – Salaire (art. L. 344-17)	491
«Sect. 3. – Utilisation du compte épargne-temps» (art. L.235-6)	450	CHAP. V. – Surveillance et dispositions pénales (art. L. 345-1)	492
«Sect. 4. – Protection du salarié» (art. L.235-7)	450	TITRE V. – Protection des salariés contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques, physiques et biologiques (art. L. 351-1)	492
«Sect. 5. – Liquidation du compte épargne-temps» (art. L.235-8)	450	LIVRE IV. – Représentation du personnel	
«Sect. 6. – Obligations de l'employeur» (art. L.235-9)	450	TITRE I ^{er} . – «Délégations»	
«CHAP. VI. – Formules souples de travail» (art. L. 236-1)	451	CHAP. I ^{er} . – «Mise en place des délégations»	
TITRE IV. – Égalité de traitement entre les hommes et les femmes «et lutte contre le harcèlement à l'occasion des relations de travail»		Sect. 1 ^{re} . – «Délégations du personnel» (art. L. 411-1)	493
«CHAP. I ^{er} . – Principe de l'égalité de traitement		Sect. 2. – «Délégations au niveau de l'entité économique et sociale» (art. L. 411-3)	493
Sect. 1 ^{re} . – Définitions et champ d'application (art. L. 241-1)	451	«...» (art. L. 411-4)	493
Sect. 2. – Dispositions particulières (art. L. 241-3)	452	«...» (art. L. 411-5)	493
Sect. 3. – Voies de recours et application du droit (art. L. 241-5)	452	CHAP. II. – «Composition de la délégation du personnel» (art. L. 412-1)	494
Sect. 4. – Dispositions finales (art. L. 241-9)	452	CHAP. III. – «Désignation des délégués du personnel»	
CHAP. II. – Mise en œuvre des dispositions concernant le sexe sous-représenté		Sect. 1 ^{re} . – «Modalités de la désignation» (art. L. 413-1)	494
Sect. 1 ^{re} . – Définition (art. L. 242-1)	452	Sect. 2. – «Conditions de l'électorat» (art. L. 413-3)	495
Sect. 2. – Procédure administrative (art. L. 242-2)	452	CHAP. IV. – «Attributions de la délégation du personnel» (art. L. 414-1)	496
Sect. 3. – Dérogations au principe de l'égalité de traitement (art. L. 242-3)	452	«Sect. 1. – Attributions générales et droit à l'information» (art. L. 414-2)	496
CHAP. III. – Actions positives		«Sect. 2. – Information et consultation sur la vie de l'entreprise» (art. L. 414-3)	496
Sect. 1 ^{re} . – Définition et champ d'application (art. L. 243-1)	453	«Sect. 3. – Information et consultation en matière technique, économique et financière» (art. L. 414-4)	496
Sect. 2. – Modalités et critères d'éligibilité (art. L. 243-3)	453	«Sect. 4. – Participation à certaines décisions de l'entreprise» (art. L. 414-9)	497
Sect. 3. – Financement (art. L. 243-5)	453	«Sect. 5. – Délégué à la sécurité et à la santé» (art. L. 414-14)	498
CHAP. IV. – Charge de la preuve dans les cas de discrimination fondée sur le sexe (art. L. 244-1)	453	«Sect. 6. – Délégué à l'égalité» (art. L. 414-15)	498
CHAP. V. – Harcèlement sexuel (art. L. 245-1)	453	«Sect. 7. – Affichage des communications de la délégation» (art. L. 414-16)	499
«CHAP. VI. – Harcèlement moral» (art. L. 246-1)	457	CHAP. V. – «Statut des délégués du personnel»	
TITRE V. – Égalité de traitement en matière d'emploi et de travail		Sect. 1 ^{re} . – «Obligations du délégué» (art. L. 415-1)	499
CHAP. I ^{er} . – Principe de non-discrimination (art. L. 251-1)	459	Sect. 2. – «Durée du mandat» (art. L. 415-3)	499
CHAP. II. – Exceptions au principe de non-discrimination (art. L. 252-1)	459	Sect. 3. – «Exercice du mandat» (art. L. 415-5)	499
CHAP. III. – Défense des droits et voies de recours (art. L. 253-1)	459	Sect. 4. – «Protection spéciale» (art. L. 415-10)	500
CHAP. IV. – Contrôle de l'application (art. L. 254-1)	460		

CHAP. VI. – «Organisation et fonctionnement» (art. L. 416-1).....	501	TITRE V. – Implication des salariés dans la société coopérative européenne	
CHAP. VII. – «Dispositions finales» (art. L. 417-1).....	502	CHAP. I ^{er} . – Dispositions générales	
TITRE II. – «Représentation des salariés dans les sociétés anonymes»		Sect. 1 ^{re} . – Objet (art. L. 451-1).....	565
CHAP. I ^{er} . – Champ d'application (art. L. 421-1).....	543	Sect. 2. – Définitions (art. L. 451-2).....	565
CHAP. II. – Composition du comité mixte (art. L. 422-1).....	543	CHAP. II. – Négociation d'un accord	
CHAP. III. – Attributions du comité mixte (art. L. 423-1).....	544	Sect. 1 ^{re} . – Création d'un groupe spécial de négociation (art. L. 452-1).....	566
CHAP. IV. – Fonctionnement du comité mixte (art. L. 424-1).....	545	Sect. 2. – Désignation des représentants des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 452-2).....	566
CHAP. V. – Statut des membres du comité mixte (art. L. 425-1).....	545	Sect. 3. – Négociation d'un accord (art. L. 452-3).....	567
CHAP. VI. – Représentation des salariés dans les sociétés anonymes		Sect. 4. – Contenu de l'accord (art. L. 452-4).....	567
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application (art. L. 426-1).....	548	Sect. 5. – Force obligatoire de l'accord (art. L. 452-5).....	568
Sect. 2. – Conseil d'administration des sociétés anonymes («art. L. 426-2»).....	548	CHAP. III. – Dispositions de référence	
Sect. 3. – Surveillance des sociétés anonymes («art. L. 426-12»).....	549	Sect. 1 ^{re} . – Application des dispositions de référence (art. L. 453-1).....	568
«CHAP. VIbis. – Information, consultation et participation des travailleurs dans les sociétés de capitaux en cas de fusion, transformation ou scission transfrontalière»		Sect. 2. – Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représentation des salariés (art. L. 453-2).....	568
«Sect. 1 ^{re} . – Information, consultation et participation des travailleurs en cas de fusion transfrontalière de sociétés de capitaux» (art. L. 426-13).....	549	Sect. 3. – Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 453-3).....	568
«Sect. 2. – Information, consultation et participation des travailleurs en cas de transformation transfrontalière de sociétés de capitaux» (art. L. 426-18).....	549	Sect. 4. – Dispositions de référence pour l'information et la consultation (art. L. 453-4).....	569
«Sect. 3. – Information, consultation et participation des travailleurs en cas de scission transfrontalière de sociétés de capitaux» (art. L. 426-23).....	550	Sect. 5. – Dispositions de référence pour la participation (art. L. 453-5).....	569
CHAP. VII. – Dispositions diverses (art. L. 427-1).....	550	Sect. 6. – Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxembourg dans l'organe compétent (art. L. 453-6).....	570
TITRE III. – Comité d'entreprise européen ou procédure d'information et de consultation transfrontalières des «travailleurs»		CHAP. IV. – Dispositions diverses	
CHAP. I ^{er} . – Dispositions générales		Sect. 1 ^{re} . – Dispositions applicables aux S.C.E. constituées exclusivement par des personnes physiques ou par une seule entité juridique et des personnes physiques (art. L. 454-1).....	570
Sect. 1 ^{re} . – Dispositions introductives (art. L. 431-1).....	551	Sect. 2. – Participation à l'assemblée générale ou aux assemblées de sections ou de branches (art. L. 454-2).....	570
Sect. 2. – Définitions (art. L. 431-2).....	552	Sect. 3. – Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure d'information et de consultation des salariés (art. L. 454-3).....	570
Sect. 3. – Champ d'application et notion de direction centrale (art. L. 431-6).....	552	Sect. 4. – Obligation de confidentialité et de secret (art. L. 454-4).....	570
CHAP. II. – Institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure d'information et de consultation transfrontalières des travailleurs		Sect. 5. – Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'organe de représentation et des représentants des salariés siégeant dans l'organe de surveillance ou d'administration d'une S.C.E. (art. L. 454-5).....	571
Sect. 1 ^{re} . – Déclenchement de la procédure (art. L. 432-1).....	553	Sect. 6. – Statut particulier des représentants des salariés au sein de l'organe d'administration ou de surveillance d'une S.C.E. ayant son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg (art. L. 454-6).....	571
Sect. 2. – Groupe spécial de négociation (art. L. 432-3).....	553	Sect. 7. – Détournement de procédure (art. L. 454-7).....	571
Sect. 3. – Institution conventionnelle d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure d'information et de consultation transfrontalières (art. L. 432-19).....	554	Sect. 8. – Mesures destinées à assurer le respect du présent titre (art. L. 454-8).....	571
Sect. 4. – Prescriptions minimales subsidiaires: institution obligatoire d'un comité d'entreprise européen (art. L. 432-27).....	555	Sect. 9. – Relation entre le présent titre et d'autres dispositions (art. L. 454-9).....	571
Sect. 5. – Dispositions communes (art. L. 432-45).....	557	Sect. 10. – Relation entre le présent titre et le cadre général relatif à l'information et la consultation des salariés dans la Communauté européenne (art. L. 454-10).....	572
CHAP. III. – Dispositions diverses		Sect. 11. – Juridiction compétente (art. L. 454-11).....	572
Sect. 1 ^{re} . – Statut des représentants des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 433-1).....	557	LIVRE V. – Emploi et chômage	
Sect. 2. – Principes régissant la coopération et la confidentialité des données (art. L. 433-3).....	557	TITRE I ^{er} . – Prévention des licenciements et maintien de l'emploi	
Sect. 3. – Interaction entre le présent titre et d'autres dispositions légales (art. L. 433-5).....	558	CHAP. I ^{er} . – Mesures destinées à prévenir les licenciements conjoncturels	
Sect. 4. – «Surveillances, contentieux, sanctions pénales et dispositions transitoires» (art. L. 433-6).....	558	Sect. 1 ^{re} . – Objectifs (art. L. 511-1).....	572
TITRE IV. – Implication des travailleurs dans la société européenne		Sect. 2. – Subventions aux entreprises destinées à l'indemnisation des chômeurs partiels (art. L. 511-3).....	572
CHAP. I ^{er} . – Dispositions générales		Sect. 3. – Travaux extraordinaires d'intérêt général (art. L. 511-16).....	573
Sect. 1 ^{re} . – Objet (art. L. 441-1).....	558	Sect. 4. – Mesures diverses («art. L. 511-27»).....	574
Sect. 2. – Définitions (art. L. 441-2).....	558	CHAP. II. – Mesures destinées à maintenir le plein emploi	
CHAP. II. – Négociation d'un accord		Sect. 1 ^{re} . – Objectifs (art. L. 512-1).....	574
Sect. 1 ^{re} . – Création d'un groupe spécial de négociation (art. L. 442-1).....	559	Sect. 2. – Comité de coordination tripartite (art. L. 512-3).....	575
Sect. 2. – Désignation des représentants des travailleurs occupés au Luxembourg (art. L. 442-2).....	560	«Sect. 3. – Mesures d'intervention sur le marché de l'emploi(1) («art. L. 512-4.))»	575
Sect. 3. – Négociation d'un accord (art. L. 442-3).....	560	«Sect. 4. – Mesures contractuelles de réduction des coûts de production dans l'intérêt de la sauvegarde de l'emploi(1) («art. L. 512-11.))».....	575
Sect. 4. – Contenu de l'accord (art. L. 442-4).....	561	«Sect. 5. – Mesures d'application générale et de solidarité nationale en cas d'aggravation de la situation économique et sociale(1) («art. L. 512-12.))».....	576
Sect. 5. – Force obligatoire de l'accord (art. L. 442-5).....	561	«Sect. 6.)) – Sanctions pénales(1) («art. L. 512-13.))».....	576
CHAP. III. – Dispositions de référence		«CHAP. III. – Établissement d'un plan de maintien dans l'emploi» («art. L. 513-1).....	576
Sect. 1 ^{re} . – Application des dispositions de référence (art. L. 443-1).....	561	«CHAP. IV. – Programme de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences»	
Sect. 2. – Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représentation des travailleurs (art. L. 443-2).....	561	«Sect. 1 ^{re} . – Définitions et phase préliminaire» (art. L. 514-1).....	577
Sect. 3. – Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 443-3).....	562	«Sect. 2. – Analyse prévisionnelle et préparation du plan de formation» («art. L. 514-4).....	578
Sect. 4. – Dispositions de référence pour l'information et la consultation (art. L. 443-4).....	562	«Sect. 3. – Mise en œuvre du plan de formation» («art. L. 514-6).....	578
Sect. 5. – Dispositions de référence pour la participation (art. L. 443-5).....	563	«Sect. 4. – Participation financière du Fonds pour l'emploi» (art. L. 514-7).....	578
Sect. 6. – Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxembourg dans l'organe d'administration ou de surveillance d'une S.E. (art. L. 443-6).....	563	«Sect. 5. – Comité de suivi tripartite» («art. L. 514-10).....	579
CHAP. IV. – Dispositions diverses		TITRE II. – Indemnités de chômage complet	
Sect. 1 ^{re} . – Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure d'information et de consultation des travailleurs (art. L. 444-1).....	563	CHAP. I ^{er} . – Régime général	
Sect. 2. – Obligation de confidentialité et de secret (art. L. 444-2).....	563	Sect. 1 ^{re} . – Bénéficiaires (art. L. 521-1).....	579
Sect. 3. – Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'organe de représentation et des représentants des travailleurs siégeant dans l'organe de surveillance ou d'administration d'une S.E. (art. L. 444-3).....	564	Sect. 2. – Conditions d'admission («art. L. 521-3).....	580
Sect. 4. – Statut particulier des représentants des travailleurs au sein du conseil d'administration ou de surveillance d'une S.E. ayant son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg (art. L. 444-4).....	564	Sect. 3. – Condition de stage («art. L. 521-6).....	603
Sect. 5. – Détournement de procédure (art. L. 444-5).....	564	Sect. 4. – Conditions d'inscription (art. L. 521-7).....	603
Sect. 6. – Mesures destinées à assurer le respect du présent titre (art. L. 444-6).....	564	Sect. 5. – Obligations («art. L. 521-9).....	603
Sect. 7. – Relation entre le présent titre et d'autres dispositions (art. L. 444-7).....	564	Sect. 6. – Durée de l'indemnisation («art. L. 521-11).....	604
Sect. 8. – Relation entre le présent titre et le cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne (art. L. 444-8).....	565	Sect. 7. – Montant de l'indemnité de chômage complet (art. L. 521-14).....	604
Sect. 9. – Juridiction compétente (art. L. 444-9).....	565	CHAP. II. – Chômage des jeunes (art. L. 522-1).....	605
		CHAP. III. – Insertion professionnelle, réinsertion professionnelle et occupation des demandeurs d'emploi (art. L. 523-1).....	606
		CHAP. IV. – «Stage de professionnalisation et contrat de réinsertion-emploi» (art. L. 524-1).....	607
		CHAP. V. – Chômage des indépendants («art. L. 525-1).....	608

CHAP. VI. – Mesures diverses en relation avec l'organisation du travail ou avec la réintégration dans la vie active (art. L. 526-1)	609	Sect. 1 ^{re} . – Développement de l'emploi et formation (art. L.622-1)	651
CHAP. VII. – Dispositions administratives (art. L. 527-1)	609	Sect. 2. – Populations à besoins spécifiques (art. L.622-12)	653
TITRE III. – Indemnité compensatoire de rémunération en cas de chômage du aux intempéries et en cas de chômage accidentel ou technique		Sect. 3. – Orientation professionnelle (art. L. 622-15)	653
CHAP. I ^{er} . – Chômage dû aux intempéries (art. L. 531-1)	610	Sect. 4. – Chômage et réemploi (art. L. 622-22)	653
CHAP. II. – Chômage accidentel ou technique involontaire (art. L. 532-1)	610	Sect. 5. – Études et recherches (art. L. 622-24)	654
CHAP. III. – Dispositions communes (art. L. 533-1)	611	CHAP. III. – Dispositions générales (art. L.623-1)	654
TITRE IV. – Placement des salariés		CHAP. IV. – (...) (art. L. 624-1)	654
CHAP. I ^{er} . – «Aides à l'embauche des chômeurs âgés et des chômeurs de longue durée et aide temporaire au réemploi»		TITRE III. – Fonds pour l'emploi (art. L. 631-1)	654
«Sect. 1 ^{re} . – Aides à l'embauche des chômeurs âgés» (art. L. 541-1)	612	TITRE IV. – «Réseau d'études sur le marché du travail et de l'emploi (RETEL)» (art. L. 641-1)	656
«Sect. 2. – Aides à l'embauche des chômeurs de longue durée» (art. L.541-5)	613	«TITRE V. – Comité permanent du travail et de l'emploi et instance de conciliation individuelle	
«Sect. 3. – Aide temporaire au réemploi» (art. L.541-7)	613	CHAP. I ^{er} . – Comité permanent du travail et de l'emploi (art. L. 651-1)	657
CHAP. II. – Formation professionnelle continue et formation de reconversion professionnelle		CHAP. II. – Instance de conciliation individuelle (art. L. 652-1)	657
Sect. 1 ^{re} . – Organisation («art. L. 542-1)	614	ANNEXE 1. – Agents et procédés présentant un risque spécifique d'exposition pour les femmes enceintes ou allaitantes (article L. 334-2)	658
Sect. 2. – Soutien et développement de la formation continue («art. L. 542-7)	615	ANNEXE 2. – Activités comportant un risque d'exposition aux agents ou conditions de travail pour les femmes enceintes ou allaitantes (article L. 334-4)	658
«CHAP. III. – Insertion des jeunes demandeurs d'emploi dans la vie active»		ANNEXE 3. – Travaux interdits aux jeunes en raison des dangers inhérents pour leur santé (article L. 343-3)	659
«Sect. 1 ^{re} . – Le contrat d'appui-emploi» (art. L. 543-1)	616	ANNEXE 4. – Occupations interdites aux jeunes en raison des dangers pour leur moralité (article L. 343-3)	659
«Sect. 2. – Le contrat d'initiation à l'emploi» (art. L. 543-14)	618	ANNEXE 5. – Agents susceptibles de présenter un danger pour la santé des salariés (art. L. 351-4)	660
«Sect. 3. – Dispositions communes» (art. L. 543-29)	619	ANNEXE 6. – Loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail (<i>Mém. A</i> - 149 du 29 août 2006, p. 2456; doc. parl. 5346 et 5420)	660
«Sect. 4. – Prime d'orientation» (art. L. 543-31)	619	«ANNEXE 7. – Contenu des formations (article L. 553-3)»	660
«Sect. 5. – Aides à la promotion de l'apprentissage» (art. L. 543-32)	619		
«Sect. 6. – Dispositions pénales» (art. L. 543-33)	619		
TITRE V. – Emploi de salariés incapables d'occuper leur dernier poste de travail		6 décembre 1989. – LOI sur les juridictions du travail (<i>Mémorial A</i> , 1989)	663
CHAP. I ^{er} . – Reclassement «professionnel» des salariés incapables d'occuper leur dernier poste de travail (art. L. 551-1)	619	6 décembre 1989. – LOI sur le référé auprès du tribunal du travail (<i>Mémorial A</i> , 1989)	665
CHAP. II. – La commission mixte (art. L. 552-1)	627	11 juillet 1989. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant application des dispositions 5, 8, 34 et 41 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail (<i>Mémorial A</i> n° 50, 19 juillet 1989)	731
«CHAP. III. – Activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi pour les salariés handicapés et les salariés en reclassement externe» (art. L. 553-1)	629	8 octobre 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la rémunération du travail des jours fériés légaux dans les entreprises à caractère saisonnier (<i>Mémorial A</i> n° 61, 9 octobre 1976)	732
TITRE VI. – Emploi de personnes handicapées		28 janvier 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les congés payés du personnel occupé dans l'agriculture et la viticulture (<i>Mémorial A</i> n° 4, 31 janvier 1976)	733
CHAP. I ^{er} . – Dispositions générales (art. L. 561-1)	631	26 juillet 1966. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL pris en exécution de l'article 4 alinéa 6 de la loi du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé (<i>Mémorial A</i> n° 41, 6 août 1966)	734
CHAP. II. – Salariés handicapés guidés vers le marché du travail ordinaire (art. L. 562-1)	632	16 juin 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les congés payés du personnel occupé dans les entreprises à caractère saisonnier (<i>Mémorial A</i> n° 35, 1 ^{er} juillet 1976)	735
CHAP. III. – Salariés handicapés guidés vers les ateliers protégés (art. L. 563-1)	633	6 décembre 1989. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux (<i>Mémorial A</i> n° 77, 14 décembre 1989)	736
CHAP. IV. – Dispositions organiques (art. L. 564-1)	634	19 juin 1996. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités d'exécution du titre V de la loi sur la coopération au développement portant institution d'un congé «coopération au développement» (<i>Mémorial A</i> n° 42, 28 juin 1996)	737
«TITRE VII. – Interdiction du travail clandestin et interdiction de l'emploi de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier «ou en situation irrégulière» (<i>Loi du 21 décembre 2012</i>)		1 ^{er} septembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL précisant les modalités d'application du congé individuel de formation (<i>Mémorial A</i> n° 139, 12 septembre 2008)	738
CHAP. I ^{er} . – Interdiction du travail clandestin (art. L. 571-1)	634	11 novembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL déterminant les modalités d'application du congé-jeunesse (<i>Mémorial A</i> n° 170, 25 novembre 2008)	739
CHAP. II. – Interdiction de l'emploi de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (art. L. 572-1)	635		
CHAP. III. – Dispositions communes (art. L. 573-1)	636		
«CHAP. IV. – Interdiction de l'emploi de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière» (art. L. 574-1)	636		
TITRE VIII. – Préretraite			
CHAP. I ^{er} . – Préretraite-solidarité (art. L. 581-1)	637		
CHAP. II. – Préretraite-ajustement (art. L. 582-1)	638		
CHAP. III. – Préretraite des salariés postés et des salariés de nuit (art. L. 583-1)	639		
CHAP. IV. – Préretraite progressive (art. L. 584-1)	639		
CHAP. V. – Indemnité de préretraite (art. L. 585-1)	640		
CHAP. VI. – Attribution du concours du Fonds pour l'emploi (art. L. 586-1)	641		
CHAP. VII. – Encadrement des demandeurs d'emploi (art. L. 587-1)	641		
CHAP. VIII. – Contentieux (art. L. 588-1)	642		
CHAP. IX. – «Dispositions financières et relatives à l'accès aux données» (art. L. 589-1)	642		
«TITRE IX. – Rétablissement du plein emploi			
CHAP. I ^{er} . – Dispositions générales (art. L. 591-1)	642		
CHAP. II. – Activités d'insertion ou de réinsertion professionnelles et activités socio-économiques (art. L. 592-1)	643		
CHAP. III. – Dispositions administratives et financières (art. L. 593-1)	643		
Sect. 1 ^{re} . – L'agrément ministériel (art. L. 593-2)	644		
Sect. 2. – La convention de coopération (art. L. 593-7)	644		
Sect. 3. – Dépenses éligibles (art. L. 593-8)	644		
Sect. 4. – Modalités du soutien financier (art. L. 593-9)	644		
LIVRE VI. – Administrations et organes			
«TITRE I ^{er} . – Inspection du travail et des mines			
CHAP. I ^{er} . – Attributions générales et définitions (art. L. 611-1)	645		
CHAP. II. – Champ d'application et attributions (art. L. 612-1)	645		
CHAP. III. – Organisation générale (art. L. 613-1)	645		
CHAP. IV. – Compétences (art. L. 614-1)	646		
CHAP. V. – Incompatibilités et secret professionnel (art. L. 615-1)	649		
«TITRE II. – Agence pour le développement de l'emploi			
CHAP. I ^{er} . – Mission et organisation (art. L. 621-1)	649		
CHAP. II. – Attributions			

19 décembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant le congé pour mandat social des membres d'une chambre professionnelle, des membres d'un organe d'une institution de sécurité sociale, des assesseurs auprès du Tribunal de travail, des assesseurs-assurés et des assesseurs-employeurs des juridictions de sécurité sociale (<i>Mémorial A n° 222, 31 décembre 2008</i>)	740	6 mars 2025. – RÈGLEMENT MINISTÉRIEL fixant le salaire annuel brut moyen au titre du règlement grand-ducal modifié du 26 septembre 2008 déterminant le niveau de rémunération minimal pour un travailleur hautement qualifié en exécution de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration (<i>Mémorial A n° 90, 14 mars 2025</i>)	777
10 mai 1999. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL définissant les maladies ou déficiences d'une gravité exceptionnelle en application de l'article 15, alinéa 2 de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales (<i>Mémorial A n° 58, 27 mai 1999</i>)	741	22 janvier 2009. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL «pris en exécution de 1° l'article L. 542-11, L. 542-13 et L. 542-16 du Code du travail; 2° la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales» (<i>Règlement g.-d. du 5 mars 2019</i>) (<i>Mémorial A n° 9, 29 janvier 2009</i>)	778
1 ^{er} mai 2025. – EXTRAIT du Site internet de l'ITM sur le salaire social minimum	742	7 juillet 1987. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant l'organisation et le fonctionnement de la commission spéciale chargée du réexamen des décisions de «l'Agence pour le développement de l'emploi» en matière d'indemnisation du chômage complet (<i>Mémorial A n° 57, 16 juillet 1987; Rect. Mémorial A n° 73, 7 septembre 1987</i>)	780
TABLE DE CONCORDANCE – Tableau de l'évolution du salaire social minimum	743	29 août 2008. – LOI – Texte coordonné de la loi du 29 août 2008 1) portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration; 2) modifiant la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection, la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti, le Code du travail, le Code pénal; 3) abrogeant la loi modifiée du 28 mars 1972 concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers; 2. le contrôle médical des étrangers; 3. l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, la loi du 26 juin 1953 portant fixation des taxes à percevoir en matière de cartes d'identité pour étrangers, la loi du 28 octobre 1920 destinée à endiguer l'affluence exagérée d'étrangers sur le territoire du Grand-Duché (<i>Mémorial A n° 138, 10 septembre 2008</i>)	781
11 novembre 1970. – LOI sur les cessions et saisies des rémunérations de travail ainsi que des pensions et rentes (<i>Mémorial A n° 62, 20 novembre 1970</i>)	744	5 septembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les conditions et modalités relatives à la délivrance d'une autorisation de séjour en tant que travailleur salarié (<i>Mémorial A n° 138, 10 septembre 2008</i>)	790
9 janvier 1979. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la procédure des saisies-arêts et cessions sur les rémunérations de travail et les pensions et rentes (<i>Mémorial A n° 7, 7 février 1979</i>)	748	18 décembre 2015. – LOI 1. relative à la protection internationale et à la protection temporaire; 2. modifiant – la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat, – la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, – la loi du 28 mai 2009 concernant le Centre de rétention; 3. abrogeant la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection (<i>Mémorial A n° 255, 28 décembre 2015</i>)	791
1 ^{er} mars 2023. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations de travail, pensions et rentes. (<i>Mémorial A n° 106, 7 mars 2023</i>)	750	18 décembre 2015. – LOI relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire, et modifiant la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat.	792
11 septembre 2018. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les opérations électorales pour la désignation des délégués du personnel (<i>Mémorial A n° 838, 18 septembre 2018</i>)	751	14 juin 2013. – DÉCISION du Gouvernement en conseil concernant l'accès des citoyens croates au marché du travail luxembourgeois (<i>Mémorial A n° 106, 25 juin 2013</i>)	793
24 septembre 1974. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL «modifié concernant les opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel dans les comités mixtes d'entreprise et les conseils d'administration ou les conseils de surveillance» (<i>Règlement g.-d. du 17 juillet 2008</i>) (<i>Mémorial A n° 69, 27 septembre 1974</i>)	764	19 juillet 1997. – LOI complétant le Code pénal en modifiant l'incrimination du racisme (<i>Mémorial A n° 54, 7 août 1997</i>)	794
11 août 1974. – ARRÊTÉ GRAND-DUCAL portant énumération des sociétés anonymes visées à l'article L. 426-1 (2) du Code du travail (<i>Mémorial B n° 57, 20 septembre 1974</i>)	767	30 novembre 2007. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant institution d'un Comité de conjoncture (<i>Mémorial A n° 14, 1^{er} février 2008</i>)	795
15 septembre 1975. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant fixation du taux d'indemnisation des chômeurs partiels (<i>Mémorial A n° 59, 22 septembre 1975</i>)	768	15 décembre 2009. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant déclaration d'obligation générale de la convention relative au harcèlement et à la violence au travail conclue entre les syndicats O.G.B.-L et L.C.G.B., d'une part, et l'U.E.L., d'autre part (<i>Mémorial A n° 3, 13 janvier 2010</i>)	796
20 juin 2020. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant dérogation à l'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 15 septembre 1975 portant fixation du taux d'indemnisation des chômeurs partiels. (<i>Mémorial A n° 539, 25 juin 2020</i>)	769	13 juillet 2018. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités du congé spécial dans l'intérêt des pompiers volontaires (<i>Mémorial A n° 606, 24 juillet 2018</i>)	798
25 août 1983. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL définissant les critères de l'emploi approprié visé à l'article 13 sous e), de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet (<i>Mémorial A n° 69, 31 août 1983</i>)	770		
17 juin 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités et conditions d'attribution 1. des aides à la mobilité géographique; 2. d'une aide au réemploi; 3. d'une aide à la création d'entreprise; 4. d'une aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique (<i>Mémorial A n° 53, 29 juin 1994</i>)	771		
22 janvier 2021. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant déclaration d'obligation générale d'une convention relative au régime juridique du télétravail conclue entre l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, d'une part et les syndicats OGB-L et LCGB, d'autre part (<i>Mémorial A n° 76, 29 janvier 2021</i>)	775		

12 mai 2011. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant application des dispositions relatives aux occupations temporaires indemnisées prévues à l'article L.523-1 du Code du travail (<i>Mémorial A n° 113, 1^{er} juin 2011</i>)	799	20 juin 2020. – LOI portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 (<i>Mémorial A n° 533, 25 juin 2020</i>)	801
10 août 1982. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les conditions et modalités des stages de formation et des stages probatoires prévus à l'article 1 ^{er} , alinéa 2, de la loi du 22 juillet 1982 concernant l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires (<i>Mémorial A n° 66, 13 août 1982</i>)	800	20 juin 2020. – LOI portant 1 ^o dérogation temporaire à certaines dispositions en matière de droit du travail en relation avec l'état de crise lié au Covid-19; 2 ^o modification du Code du travail (<i>Mémorial A n° 538, 25 juin 2020</i>)	802
		24 juillet 2020. – LOI portant dérogation temporaire aux articles L. 524-1, L. 524-2, L. 524-5, L. 541-1 et L. 541-2 du Code du travail (<i>Mémorial A n° 639, 24 juillet 2020</i>)	804
		TABLE de correspondance des lois abrogées – Code du travail.	805